



# BILAN DES ACTIVITÉS DE PERFECTIONNEMENT

EXERCICE ANNUEL 2023-2024

Octobre 2024

**FIERS &  
COMPÉTENTS**

PERFECTIONNEMENT EN CONSTRUCTION



# Table des matières

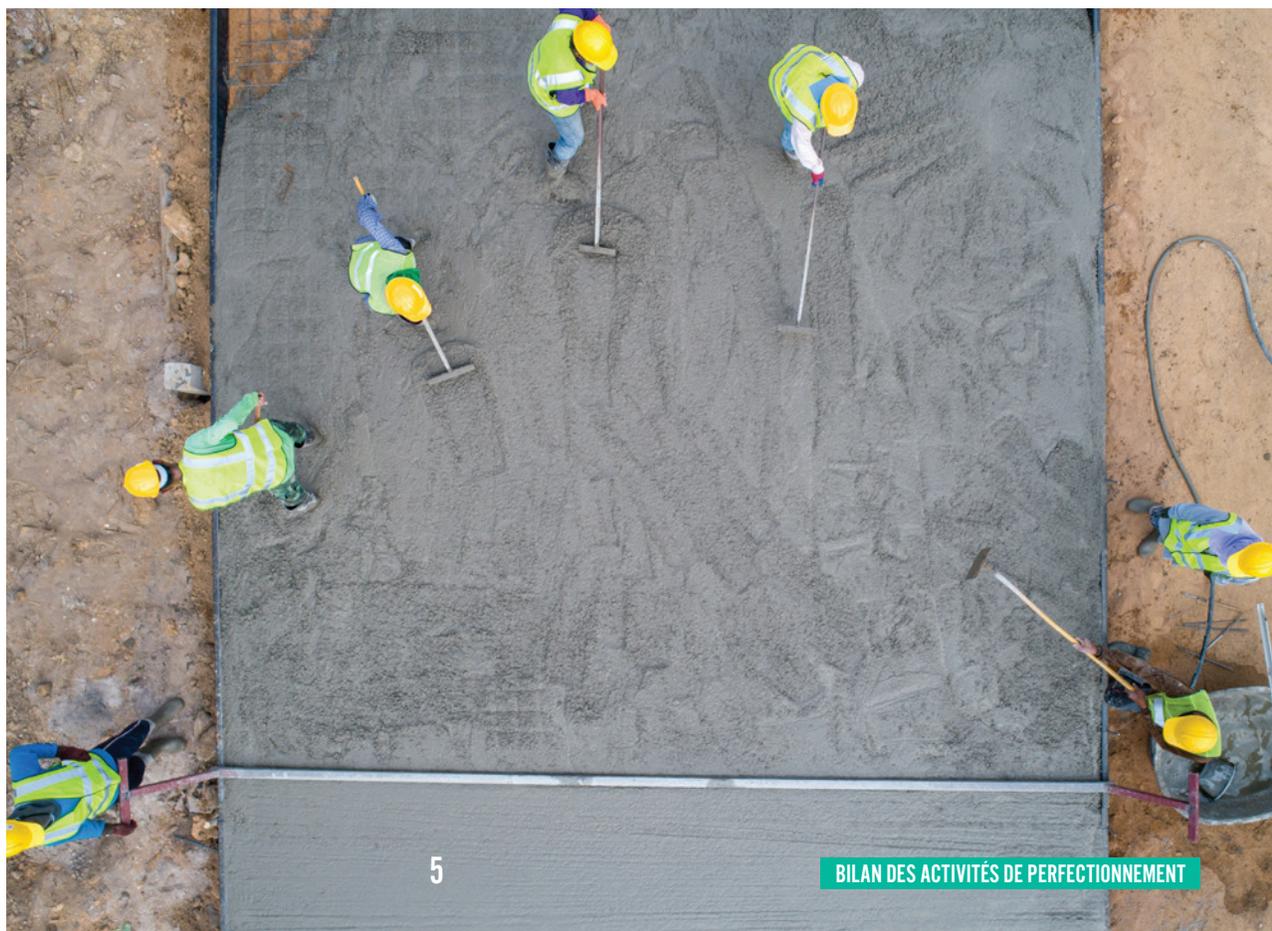
<b>Sommaire</b>	6
<b>1. Introduction</b>	7
<b>2. Estimation des besoins et planification de l'offre de perfectionnement</b>	8
<b>3. Réalisation de l'offre de perfectionnement</b>	9
<b>État de réalisation des activités</b>	9
Impact de l'annulation de groupes sur les inscriptions	10
Réalisation des activités par métier ou titre occupationnel	11
<b>Portrait des activités réalisées</b>	13
Types d'activités	13
Durée des activités	14
Activités de formation en ligne	14
Activités de formation en lien avec le développement durable	14
Activité de formation <i>Sensibilisation à l'intégration des femmes au sein d'une équipe de travail</i>	15
<b>4. Portrait de la clientèle participante</b>	16
<b>Caractéristiques de la participation</b>	16
Types de perfectionnement	16
Participation selon le statut	17
Participation selon la catégorie d'activité	18
Participation selon le métier ou le titre occupationnel	18
Clientèle en obligation de formation	20
Participation selon la région de domicile	22
Résultat de la participation	23
<b>Caractéristiques des personnes différentes</b>	24
Taux de participation de la population admissible	25
Caractéristiques démographiques	26
Sexe et langue de correspondance	27
Groupe d'âge	27
Secteur de travail	28
<b>5. Participation aux activités du Service de formation aux entreprises</b>	29
<b>6. Participation aux activités des associations patronales</b>	31
<b>7. Satisfaction de la clientèle et impact du perfectionnement</b>	33
Satisfaction de la clientèle	33
Indicateur d'amélioration des compétences	35
<b>8. Conclusion</b>	36

## Liste des tableaux

<b>TABLEAU 1</b>	Principaux indicateurs de l'exercice 2023-2024	6
<b>TABLEAU 2</b>	Nombre d'activités selon l'état de réalisation en 2022-2023 et en 2023-2024	9
<b>TABLEAU 3</b>	Nombre d'inscriptions impliquées selon la raison d'annulation	11
<b>TABLEAU 4</b>	Nombre d'activités selon l'état de réalisation pour les métiers et les titres occupationnels	12
<b>TABLEAU 5</b>	Nombre d'activités réalisées et de participations par type d'activité en 2022-2023 et en 2023-2024	13
<b>TABLEAU 6</b>	Nombre d'activités réalisées et de participations selon la durée des activités	14
<b>TABLEAU 7</b>	Nombre de participations par type de perfectionnement selon le statut	17
<b>TABLEAU 8</b>	Nombre d'activités et de participations selon la catégorie d'activités réalisées en 2022-2023 et en 2023-2024	18
<b>TABLEAU 9</b>	Nombre de participations par type de perfectionnement selon le métier ou le titre occupationnel prioritaire	19
<b>TABLEAU 10</b>	Taux de participation des personnes tenues de se perfectionner selon le métier ou titre occupationnel prioritaire	21
<b>TABLEAU 11</b>	Nombre de participations par région de domicile selon le lieu de formation	22
<b>TABLEAU 12</b>	Nombre de participations par type de perfectionnement selon la région de formation	23
<b>TABLEAU 13</b>	Nombre de participations par type de perfectionnement selon le résultat de la participation	23
<b>TABLEAU 14</b>	Nombre de personnes différentes par statut selon le nombre d'activités suivies	24
<b>TABLEAU 15</b>	Nombre de personnes différentes selon le nombre d'activités suivies par métier ou titre occupationnel, et taux de participation de la main-d'œuvre admissible	26
<b>TABLEAU 16</b>	Nombre de personnes différentes selon le sexe et la langue de correspondance	27
<b>TABLEAU 17</b>	Nombre de personnes différentes selon le sexe et le groupe d'âge, et taux de participation de la main-d'œuvre admissible	28
<b>TABLEAU 18</b>	Nombre de personnes différentes selon le secteur prioritaire de travail, et taux de participation de la main-d'œuvre admissible	28
<b>TABLEAU 19</b>	Nombre d'activités réalisées et de participations selon la catégorie d'activité du Service de formation aux entreprises en 2022-2023 et en 2023-2024	29
<b>TABLEAU 20</b>	Nombre de participations aux activités de perfectionnement du Service de formation aux entreprises selon le métier ou le titre occupationnel	30
<b>TABLEAU 21</b>	Nombre d'activités de l'offre des associations patronales selon l'état de réalisation en 2022-2023 et en 2023-2024	31
<b>TABLEAU 22</b>	Nombre d'activités réalisées de l'offre des associations patronales et nombre de participations par fournisseur admissible en 2022-2023 et en 2023-2024	32
<b>TABLEAU 23</b>	Nombre d'activités et de participations aux activités de l'offre des associations patronales par métier ou titre occupationnel en 2022-2023 et en 2023-2024	32
<b>TABLEAU 24</b>	Niveau d'accord moyen par élément évalué	34
<b>TABLEAU 25</b>	Évaluation du niveau de compétence avant et après l'activité de perfectionnement	35

## Liste des graphiques

<b>GRAPHIQUE 1</b>	Nombre d'inscriptions reçues et annulées, et part des inscriptions annulées de 2009-2010 à 2023-2024	10
<b>GRAPHIQUE 2</b>	Nombre de personnes pour l'activité Sensibilisation à l'intégration des femmes au sein d'une équipe de travail de 2014-2015 à 2023-2024	15
<b>GRAPHIQUE 3</b>	Nombre de participations selon le type de perfectionnement de 2006-2007 à 2023-2024	16
<b>GRAPHIQUE 4</b>	Évolution de la répartition de la participation selon le statut de 2005-2006 à 2023-2024	17
<b>GRAPHIQUE 5</b>	Évolution de la participation en obligation de formation selon le statut de 2001-2002 à 2023-2024	20
<b>GRAPHIQUE 6</b>	Évolution du nombre de personnes différentes et de la participation totale de 2005-2006 à 2023-2024	24
<b>GRAPHIQUE 7</b>	Taux de participation de la main-d'œuvre admissible selon le statut en 2022-2023 et en 2023-2024	25





L'exercice annuel 2023-2024 s'est achevé avec une légère baisse de 3 %, pour atteindre 24 129 participations, soit le troisième meilleur niveau de tous les temps. L'exercice a permis la réalisation de 76 % des activités prévues dans l'offre de perfectionnement, alors qu'à l'exercice précédent, 78 % des activités offertes avaient été réalisées.

**TABLEAU 1 – Principaux indicateurs de l'exercice 2023-2024**

Indicateur	Nombre	Variation annuelle
Inscriptions reçues	71 042	-1%
Inscriptions annulées	6 175	+30%
Part des inscriptions	9%	
Participation :		
en perfectionnement volontaire	24 129	-3%
en perfectionnement obligatoire	12 693	+8%
	11 436	-13%
Personnes différentes	16 015	-5%

Source : CCQ.

## Les principaux constats :

La clientèle en perfectionnement volontaire enregistre une hausse de 8 %, mais les 12 693 participations demeurent à un niveau inférieur à la moyenne de 16 000 participations d'avant 2020 ;

La participation en perfectionnement obligatoire enregistre une baisse de 13 %, pour atteindre 11 436 participations. Un record avait été établi à l'exercice précédent ;

Le nombre de personnes différentes qui ont suivi une ou plusieurs activités s'élève à 16 015 (-5 %). C'est donc 10 % de la population admissible au Fonds de formation des salariés de l'industrie de la construction (FFSIC) qui a participé à au moins 1 activité de perfectionnement ;

Le manque de personnel enseignant est encore cette année la raison d'annulation ayant eu le plus d'impact sur la clientèle, avec 3 419 inscriptions annulées, mais la non-disponibilité d'un local adéquat a aussi été importante, avec 1 006 inscriptions affectées. Au total, l'annulation de groupes a eu un impact sur 6 175 inscriptions, une hausse notable de 30 % comparativement à l'exercice précédent, ce qui représente 8,7 % de toutes les inscriptions reçues, un taux se situant au-dessus de la moyenne habituelle.

# Introduction

---

Le *Bilan des activités de perfectionnement* pour l'exercice annuel 2023-2024 couvre les activités en lien avec les besoins estimés par le Comité sur la formation professionnelle de l'industrie de la construction (CFPIC) et celles qui ont répondu aux besoins exprimés par les entreprises, de même que les activités composant l'offre des associations patronales.

Cependant, le Bilan n'inclut pas les activités de formation à remboursement différé, soit les activités en lien direct avec le métier qui ne sont pas prévues dans l'offre de formation mais que la Commission de la construction du Québec (CCQ) peut autoriser *a posteriori* comme activités admissibles. Les renseignements concernant ces activités sont transmis au CFPIC en cours d'année, dans le cadre de ses rencontres ordinaires.

Le Bilan couvre la période du 1<sup>er</sup> juillet 2023 au 30 juin 2024, période représentant l'exercice opérationnel de la Direction de la formation

professionnelle (DFP) de la CCQ. La réalisation des activités de perfectionnement repose principalement sur la participation financière du FFSIC. Cependant, le ministère de l'Éducation (MEQ) assure le financement d'un programme de formation offert en entier et à temps plein.

Le présent bilan présente les résultats détaillés de la réalisation des activités de perfectionnement et un portrait de la clientèle participante selon différentes caractéristiques.



# 2 Estimation des besoins et planification de l'offre de perfectionnement

L'exercice 2023-2024 a commencé en novembre 2021, avec l'adoption, par le CFPIC, des orientations proposées aux sous-comités professionnels (SCP) et aux sous-comités régionaux (SCR) pour l'exercice d'estimation des besoins de perfectionnement.

Les SCP ont ensuite été consultés à l'hiver 2022 pour établir les besoins qualitatifs de formation. Pour soutenir les SCP dans cet exercice, la DFP a déposé un état de situation pour chacun des devis en vigueur, et ce, pour chacun des métiers et des titres occupationnels. Les activités retenues par les SCP ont ensuite été présentées aux SCR, qui se sont rencontrés en septembre 2022 pour déterminer les besoins quantitatifs de leur région. Une proposition propre à chacune des régions a été déposée par la DFP. Les estimations régionales ont été réalisées en fonction des orientations du CFPIC, des perspectives économiques incluant les chantiers annoncés et de différentes réalités régionales.

Les besoins estimés par les SCP et SCR ainsi que l'estimation du nombre de personnes apprenties et occupations en obligation de formation ont été adoptés par le CFPIC en novembre 2022. Le CFPIC retenait alors une première estimation de 38 251 besoins en perfectionnement volontaire. À ce nombre s'ajoutent les besoins de formation pour les personnes non diplômées en obligation de formation en vertu de l'article 7 du *Règlement sur la délivrance des certificats de compétence*. Selon les prévisions de la Direction des analyses stratégiques et de la diversité de la CCQ, 7 956 personnes en apprentissage ainsi que 8 294 occupations étaient susceptibles de se

perfectionner, au cours de l'exercice. À ce moment, ce sont donc 54 501 besoins de perfectionnement qui étaient estimés au total.

Toutefois, l'ampleur du processus de détermination de l'offre de perfectionnement fait en sorte que certains remaniements, réévaluations et mises à jour sont nécessaires entre le moment de l'estimation des besoins et la publication de l'offre. De ce fait, l'offre de perfectionnement est ajustée au début de l'exercice annuel en évaluant les besoins retenus par le CFPIC, l'historique de chacune des activités, la disponibilité des fournisseurs de services, etc.

L'offre se termine par l'ajout de l'activité *Situation au regard des organismes de l'industrie de la construction*, obligatoire pour les nouvelles personnes détentrices de certificat de compétence occupation, ainsi que les activités des associations patronales. L'offre est alors diffusée via le *Répertoire des activités de perfectionnement*, en format papier et en ligne sur le site Web de la CCQ.

Les objectifs de réalisation des activités visent à répondre aux besoins réels exprimés par les inscriptions aux activités de l'offre publiée et aux besoins exprimés par les entreprises en cours d'exercice ainsi qu'aux besoins supplémentaires générés par une demande ponctuelle non planifiée.

# 3

## Réalisation de l'offre de perfectionnement

Au cours de l'exercice 2023-2024, un total de 777 activités de perfectionnement ont été offertes à la clientèle, soit 42 activités de plus qu'à l'exercice précédent. L'état de réalisation a légèrement diminué, avec la réalisation de 76 % des activités offertes.

### ÉTAT DE RÉALISATION DES ACTIVITÉS

Un total de 587 activités de perfectionnement différentes ont été réalisées (tableau 2) en 2023-2024, sur les 777 activités offertes. L'exercice s'est donc terminé avec la réalisation de 76 % des activités de l'offre de perfectionnement, alors qu'à l'exercice précédent, 78 % des activités offertes s'étaient réalisées. Le taux de réalisation a été affecté à l'automne 2023 par la grève du personnel enseignant qui a entraîné le report à l'hiver de certaines activités liées aux programmes d'études. Cependant, s'est ajoutée pour certains centres de formation l'organisation des formations de courte durée menant à une attestation d'études professionnelles (AEP), rendant un peu plus complexe l'organisation des activités reportées. Ainsi, la réalisation des activités de formation professionnelle a été plus faible que d'habitude, affectant ainsi le taux de réalisation.

**TABLEAU 2** – Nombre d'activités selon l'état de réalisation en 2022-2023 et en 2023-2024

ÉTAT DE RÉALISATION	2022-2023		2023-2024	
	Nombre d'activités	Répartition	Nombre d'activités	Répartition
Activités réalisées	571	78 %	587	76 %
<i>Sans aucune annulation de groupes</i>	323	44 %	347	45 %
<i>Avec annulation d'au moins 1 groupe</i>	248	34 %	240	31 %
Activités non réalisées	164	22 %	190	24 %
<b>Activités offertes</b>	<b>735</b>	<b>100 %</b>	<b>777</b>	<b>100 %</b>

Source : CCQ.



## Impact de l'annulation de groupes sur les inscriptions

Pour différentes raisons, tels un nombre insuffisant d'inscriptions ou l'indisponibilité de locaux ou du personnel enseignant, certains groupes annoncés ont dû être annulés. L'annulation d'un groupe a pour conséquence que le service n'est pas rendu aux personnes inscrites, à moins qu'elles aient été transférées dans un autre groupe.

Comme le montre le graphique 1, le pourcentage correspondant au nombre d'inscriptions reliées aux groupes annulés par rapport au nombre total d'inscriptions reçues représente 8,7 %. Le nombre d'inscriptions annulées est de 6 175, sur un total de 71 042 inscriptions.

**GRAPHIQUE 1 – Nombre d'inscriptions reçues et annulées, et part des inscriptions annulées de 2009-2010 à 2023-2024**



Source : CCQ.

Plus des trois quarts (77 %) des inscriptions annulées, soit 4 740 inscriptions, s'expliquent par des motifs liés aux fournisseurs de services, essentiellement le manque de personnel enseignant et le manque de locaux (tableau 3). C'est 1 553 inscriptions de plus qu'à l'exercice précédent. Comme mentionné précédemment, la grève du corps enseignant explique une partie de cette situation. Les raisons liées à la clientèle touchent 1 027 inscriptions, soit 17 % des inscriptions. Finalement, 7 % des inscriptions annulées s'expliquent par des causes administratives, soit 408 inscriptions.



**TABLEAU 3 – Nombre d’inscriptions impliquées selon la raison d’annulation**

RAISON D’ANNULATION	INSCRIPTIONS IMPLIQUÉES	
	Nombre	Répartition
<b>Raisons liées à la clientèle</b>	<b>1 027</b>	<b>16,6 %</b>
Nombre insuffisant d’inscriptions admissibles ou aucune inscription	690	11,2 %
Nombre insuffisant d’inscriptions admissibles, mais clientèle transférée	23	0,4 %
Clientèle non disponible aux dates et au lieu proposés à la suite d’un sondage	79	1,3 %
Nombre insuffisant de confirmations de présence	53	0,9 %
Nombre insuffisant de présence au cours	51	0,8 %
Désistement de l’entreprise ou main-d’œuvre non disponible	131	2,1 %
<b>Raisons liées aux fournisseurs de services</b>	<b>4 740</b>	<b>76,8 %</b>
Manque de personnel enseignant	3 419	55,4 %
Local adéquat non disponible	1 006	16,3 %
Désistement du personnel enseignant après la convocation	76	1,2 %
Équipement ou fournisseur non disponibles	239	3,9 %
Difficultés d’implantation d’un cours	0	0,0 %
Dépassement important du coût moyen	0	0,0 %
<b>Raisons liées à des causes administratives</b>	<b>408</b>	<b>6,6 %</b>
Devis non disponible ou en révision	12	0,2 %
Document didactique non disponible (ex. : Code de plomberie ou Code d’électricité)	0	0,0 %
Autres (changement de devis, besoin mal identifié, aucune entente avec le fournisseur qui donne le cours, etc.)	151	2,4 %
Nombre d’inscriptions minimal atteint tardivement ou dates proposées trop tard et délais trop serrés	0	0,0 %
Saison trop avancée ou nombre maximal de personnes formées provincialement atteint	245	4,0 %
<b>Total</b>	<b>6 175</b>	<b>100,0 %</b>

Source : CCQ.

**Réalisation des activités par métier ou titre occupationnel**

Tous les métiers et les titres occupationnels ont eu au moins 1 activité réalisée, à l’exception du métier de chaudronnier (tableau 4). Le métier d’opérateur d’équipement lourd a réalisé toutes les activités qui lui étaient offertes. Le métier d’opérateur de pelles mécaniques fait presque aussi bien, avec 15 activités réalisées sur les 16 activités offertes, de même que le métier de charpentier-menuisier, avec 75 activités réalisées sur 84 activités offertes. Sur les 6 activités destinées au métier de poseur de revêtements souples, seulement 1 activité a pu être réalisée, de même pour le métier de mécaniciens de chantier, où seulement 2 activités ont été réalisées sur les 7 activités offertes, ainsi que le métier de calorifugeur, avec seulement 3 activités réalisées sur les 8 activités offertes.

**TABLEAU 4 – Nombre d'activités selon l'état de réalisation pour les métiers et les titres occupationnels**

MÉTIER OU TITRE OCCUPATIONNEL	NOMBRE D'ACTIVITÉS RÉALISÉES			NOMBRE D'ACTIVITÉS NON RÉALISÉES	NOMBRE D'ACTIVITÉS OFFERTES
	Sans aucune annulation de groupes	Avec annulation d'au moins 1 groupe	Total		
Briqueur-maçon	6	15	21	6	27
Calorifugeur	3	0	3	5	8
Carreleur	4	3	7	3	10
Charpentier-menuisier	31	44	75	9	84
Chaudronnier	0	0	0	8	8
Cimentier-applicateur	4	3	7	9	16
Couvreur	2	10	12	2	14
Électricien	31	19	50	19	69
Ferblantier	13	8	21	14	35
Ferrailleur	10	0	10	4	14
Frigoriste	4	3	7	8	15
Grutier	14	6	20	5	25
Mécanicien d'ascenseur	7	0	7	2	9
Mécanicien de chantier	1	1	2	5	7
Mécanicien de machines lourdes	2	0	2	2	4
Mécanicien en protection-incendie	5	1	6	3	9
Monteur-assembleur	12	0	12	9	21
Monteur-mécanicien (vitrier)	3	4	7	4	11
Opérateur d'équipement lourd	21	10	31	0	31
Opérateur de pelles mécaniques	13	2	15	1	16
Peintre	10	4	14	7	21
Plâtrier	2	5	7	3	10
Poseur de revêtements souples	0	1	1	5	6
Poseur de systèmes intérieurs	2	3	5	2	7
Tuyauteur	26	6	32	16	48
Titres occupationnels	46	27	73	15	88
Multimétier	30	18	48	7	55
Multimétier et titres occupationnels	45	47	92	17	109
<b>Total</b>	<b>347</b>	<b>240</b>	<b>587</b>	<b>190</b>	<b>777</b>

Source : CCQ.

## PORTRAIT DES ACTIVITÉS RÉALISÉES

Finalement, 587 activités de perfectionnement différentes ont été réalisées en 2023-2024, soit 16 de plus que l’an dernier. Cette croissance provient essentiellement de l’ajout d’activités dans l’offre des associations patronales et dans celle de la formation aux entreprises.

### Types d’activités

Près de la moitié (49 %) des activités réalisées sont des activités de formation continue, essentiellement des devis conçus par la CCQ et des modules de programmes d’attestation d’études collégiales (AEC) ou d’attestation de spécialisation professionnelle (ASP). Les activités liées à de la formation professionnelle, soit les modules des programmes d’études professionnelles (DEP), représentent 20 %, et les activités qui sont spécifiquement développées pour les entreprises 10 %. Les activités de formation des associations patronales représentent 20 % des activités réalisées. Aucune activité pour une relève en gestion en chantier n’a été offerte, cette année.

**TABLEAU 5** – Nombre d’activités réalisées et de participations par type d’activité en 2022-2023 et en 2023-2024

TYPE D’ACTIVITÉ	2022-2023		2023-2024	
	Nombre d’activités réalisées	Nombre de participations	Nombre d’activités réalisées	Nombre de participations
Formation continue	307	11 703	290	10 650
Formation professionnelle	117	8 453	115	7 318
Formation aux entreprises	47	691	60	796
Formation offerte par une association patronale	85	3 654	119	5 164
Formation de personnel enseignant	1	49	1	50
Formation pour une relève en gestion en chantier	12	87	0	0
Formation pour les clientèles sous-représentées ou à besoins particuliers	2	197	2	151
<b>Total</b>	<b>571</b>	<b>24 834</b>	<b>587</b>	<b>24 129</b>

Source : CCQ.



## Durée des activités

Plus de la moitié de la participation (55 %) se retrouve dans des activités d'une durée de moins de 25 heures (tableau 6), alors que ces activités représentent un peu plus du tiers des activités réalisées en 2023-2024. Seulement 11 % de la participation se fait dans les activités d'une durée de plus de 60 heures. Dans certains cas, une activité peut avoir eu différentes durées au cours de l'exercice.

**TABLEAU 6** – Nombre d'activités réalisées et de participations selon la durée des activités

DURÉE DES ACTIVITÉS	ACTIVITÉS		PARTICIPATION	
	Nombre	Répartition	Nombre	Répartition
8 heures et moins	126	21 %	5 876	24 %
9 à 24 heures	107	18 %	7 549	31 %
25 à 60 heures	238	40 %	8 090	34 %
Plus de 60 heures	120	20 %	2 614	11 %
<b>Total</b>	<b>591</b>	<b>100 %</b>	<b>24 129</b>	<b>100%</b>

Source : CCQ.

## Activités de formation en ligne

Depuis 2013, des activités de formation en ligne sont intégrées à l'offre de formation. Certaines portent sur des concepts théoriques et sont suivies d'un volet pratique dans un centre de formation. Pour sa part, l'offre des associations patronales est constituée en majorité d'activités en ligne. Celles-ci ne comportent pas de volet pratique à faire à la suite de la réussite de la formation en ligne. La participation a été de 4 474 pour les 94 activités de formation en ligne réalisées. C'est donc 19 % de la participation totale qui a profité de l'offre de formation à distance.

## Activités de formation en lien avec le développement durable

Depuis 10 ans sont identifiées les activités de perfectionnement reliées au développement durable, parce qu'elles abordent soit l'efficacité énergétique, la qualité de l'air, l'utilisation de matériaux écologiques, les systèmes de contrôle intelligent, ou la protection et la restauration du patrimoine bâti. En 2023-2024, la participation aux 35 activités de ce type s'est élevée à 852.



### Activité de formation *Sensibilisation à l'intégration des femmes au sein d'une équipe de travail*

Le Programme pour la formation des femmes en entreprise (PFFE) comprend l'activité de formation de 8 heures *Sensibilisation à l'intégration des femmes au sein d'une équipe de travail*, qui a été élaborée afin de reconnaître les bonnes pratiques et les comportements à adopter pour favoriser le travail d'équipe entre les hommes et les femmes sur les chantiers. Cette activité est obligatoire pour les personnes inscrites au PFFE et à participation volontaire pour la main-d'œuvre de l'industrie. L'activité de formation a attiré au total 151 personnes, un nombre inférieur à l'an dernier, alors qu'il y avait 197 personnes (graphique 2), mais comparable aux exercices antérieurs. La clientèle participe essentiellement à la version en ligne de la formation (89 %) offerte depuis l'exercice 2020-2021. À noter que la formation est passée de 14 à 8 heures, à partir de l'exercice 2022-2023.

**GRAPHIQUE 2** – Nombre de personnes à l'activité *Sensibilisation à l'intégration des femmes au sein d'une équipe de travail* de 2014-2015 à 2023-2024



Source : CCQ.



# 4 Portrait de la clientèle participante<sup>1</sup>

## CARACTÉRISTIQUES DE LA PARTICIPATION

La participation aux activités de perfectionnement affiche une légère baisse de 3 % en 2023-2024, avec 24 129 participant(e)s. La participation au perfectionnement volontaire est en croissance, alors que celle en perfectionnement obligatoire recule.

### Types de perfectionnement

La participation en perfectionnement volontaire enregistre une hausse de 8 %, avec 12 693 participant(e)s (graphique 3). Cette 4<sup>e</sup> hausse consécutive rapproche la participation volontaire un peu plus près de la moyenne de 16 000 participant(e)s d'avant 2020. De plus, pour la 1<sup>re</sup> fois en 5 ans, le perfectionnement volontaire dépasse le perfectionnement obligatoire. Comparativement à l'exercice précédent, la participation en perfectionnement obligatoire diminue de 13 % à 11 436 participant(e)s. Après le record de participation enregistré l'an dernier, ce niveau de participation demeure le 2<sup>e</sup> plus élevé historiquement.

**GRAPHIQUE 3 – Nombre de participations selon le type de perfectionnement de 2006-2007 à 2023-2024**



Source : CCQ.

<sup>1</sup> Les données sur la clientèle participante ont été extraites au mois d'août 2024, et non au moment de la formation. La personne peut donc avoir changé de statut entre les 2 moments. De même, une catégorie « Sans certificat » peut apparaître pour certaines personnes participantes. Cela ne reflète pas la situation au moment de la participation à l'activité de perfectionnement, mais plutôt la situation actuelle.

## Participation selon le statut

En dépit d'une hausse notable de 16 % permettant d'atteindre 5 862 participations, la participation des compagnons demeure en deçà des niveaux de 9 000 participations d'avant 2020 (tableau 7). Alors que de nouveaux records avaient été établis l'an dernier, la participation diminue pour les apprentis et les occupations. La baisse est de 4 % à 11 556 participations pour les apprentis et de 13 % à 6 651 participations pour les occupations. Cela demeure toutefois des niveaux de participation historiquement élevés.

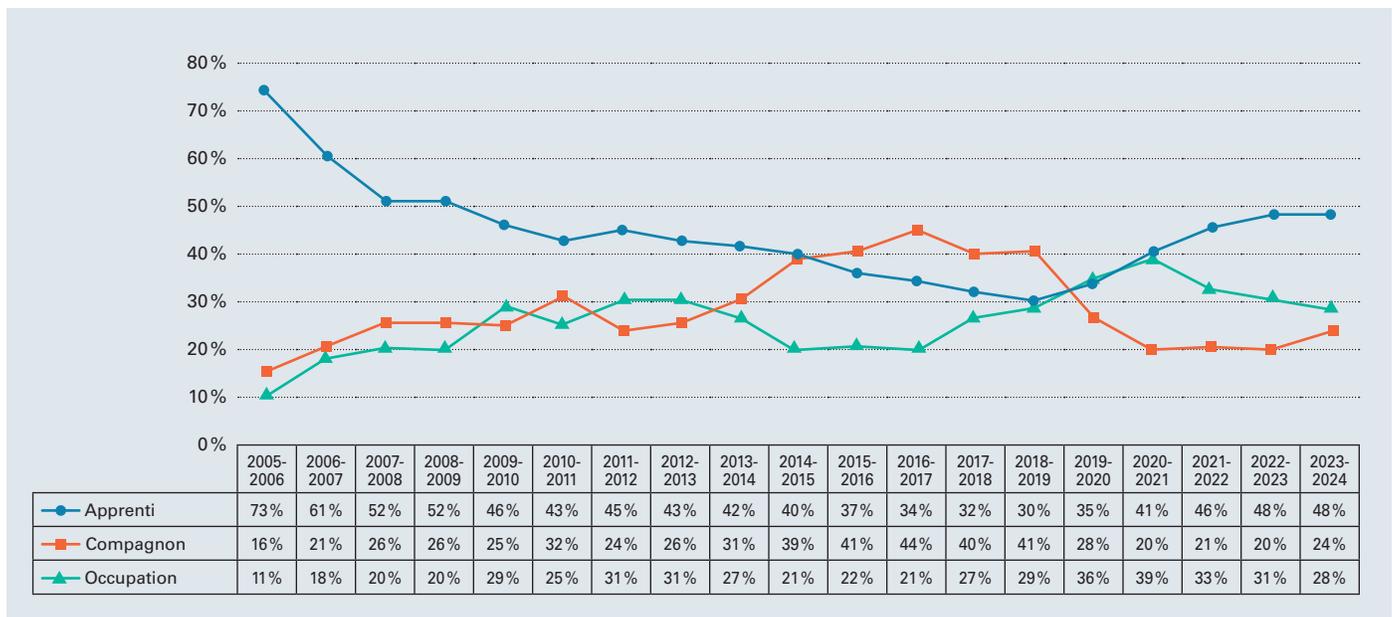
**TABLEAU 7 – Nombre de participations par type de perfectionnement selon le statut**

STATUT	PERFECTIONNEMENT OBLIGATOIRE		PERFECTIONNEMENT VOLONTAIRE		TOTAL	
	Nombre	Variation annuelle	Nombre	Variation annuelle	Nombre	Variation annuelle
Apprenti	6 453	-9 %	5 103	4 %	11 556	-4 %
Compagnon	0	-100 %	5 862	16 %	5 862	16 %
Occupation	4 973	-17 %	1 678	1 %	6 651	-13 %
Sans certificat	10	-23 %	50	-35 %	60	-33 %
<b>Total</b>	<b>11 436</b>	<b>-13 %</b>	<b>12 693</b>	<b>8 %</b>	<b>24 129</b>	<b>-3 %</b>

Source : CCQ.

Ainsi, les compagnons représentent seulement 24 % de la participation totale, alors que cette proportion était autour de 40 % avant 2020 (graphique 4). Pour leur part, les apprentis restent à 48 % de la clientèle et les occupations reviennent à un niveau d'avant 2020, avec 28 % de la participation.

**GRAPHIQUE 4 – Évolution de la répartition de la participation selon le statut de 2005-2006 à 2023-2024**



Source : CCQ.

## Participation selon la catégorie d'activité

Chacun des métiers et des titres occupationnels a des activités de perfectionnement qui lui sont destinées et il y a des activités multimétiers qui s'adressent à une clientèle diversifiée. Ces dernières sont des activités génériques portant, par exemple, sur la conduite de chariot, de nacelle et de plateforme élévatrice, sur des notions théoriques comme les plans et devis ou sur le soudage. Les activités multimétiers, avec un total de 8 416 participant(e)s, demeurent les plus populaires malgré une baisse de 4 % (tableau 8). La participation aux activités portant sur les modules de programmes d'études (DEP, ASP, AEC) recule de 13 %, pour un total de 7 402 participant(e)s, affectée par la baisse de clientèle en obligation de formation et les annulations d'activités par suite de la grève. À lui seul, le module Situation au regard des organismes de l'industrie de la construction, obligatoire pour les occupations, accapare plus du quart de cette participation, avec 1 966 participant(e)s. Pour leur part, les devis de perfectionnement récoltent 8 311 participant(e)s, en hausse de 11 %.

**TABLEAU 8** – Nombre d'activités et de participations selon la catégorie d'activités réalisées en 2022-2023 et en 2023-2024

CATÉGORIE D'ACTIVITÉ	2022-2023		2023-2024		VARIATION DE LA PARTICIPATION
	Nombre d'activités réalisées	Nombre de participations	Nombre d'activités réalisées	Nombre de participations	
Activité destinée à un métier ou à un titre occupationnel	437	16 025	451	15 713	-2 %
<i>Module de programmes d'études</i>	125	8 553	123	7 402	-13 %
<i>Devis de perfectionnement</i>	312	7 472	328	8 311	11 %
Activité multimétier	134	8 809	136	8 416	-4 %
<b>Total</b>	<b>571</b>	<b>24 834</b>	<b>587</b>	<b>24 129</b>	<b>-3 %</b>

## Participation selon le métier ou le titre occupationnel

Le tableau 9 présente la participation en fonction du métier ou du titre occupationnel prioritaire de la personne, peu importe la catégorie d'activité suivie, donc en incluant autant les activités destinées aux métiers que les activités multimétiers. En 2023-2024, il y a eu une diminution de participation dans 13 métiers. La baisse du perfectionnement obligatoire explique le fort recul des titres occupationnels (-12 %), du métier de cimentier-applicateur (-33 %) et du métier de ferblantier (-26 %), alors que le métier de monteur-mécanicien (vitrier) (-37 %) a aussi eu une diminution du perfectionnement volontaire. Parmi les 12 métiers qui affichent une croissance de participation, le métier de tuyauteur se démarque, avec une hausse de 102 % grâce au perfectionnement volontaire.



Le métier de charpentier-menuisier (-1 %) a presque comblé la forte baisse en perfectionnement obligatoire par la hausse en perfectionnement volontaire. Les 8 493 participations du métier de charpentier-menuisier et celles des 6 829 titres occupationnels représentent à elles seules 64 % de la participation totale. Avec les métiers d'électricien et de tuyauteur, c'est 75 % de la participation aux activités de perfectionnement qui est concentrée entre ces 3 métiers et les titres occupationnels.

**TABLEAU 9 – Nombre de participations par type de perfectionnement selon le métier ou le titre occupationnel prioritaire**

MÉTIER OU TITRE OCCUPATIONNEL	PERFECTIONNEMENT OBLIGATOIRE		PERFECTIONNEMENT VOLONTAIRE		TOTAL	
	Nombre	Variation annuelle	Nombre	Variation annuelle	Nombre	Variation annuelle
Briqueur-maçon/ Briqueuse-maçonne	113	-3 %	387	11 %	500	7 %
Calorifugeur/Calorifugeuse	68	17 %	27	-23 %	95	2 %
Carreleur/Carreleuse	109	27 %	41	37 %	150	29 %
Charpentier-menuisier/ Charpentière-menuisière	4 206	-8 %	4 287	7 %	8 493	-1 %
Chaudronnier/Chaudronnière	0		36	-54 %	36	-54 %
Cimentier-applicateur/ Cimentière-applicatrice	47	-71 %	165	9 %	212	-33 %
Couvreur/Couvreuse	204	-11 %	230	-5 %	434	-8 %
Électricien/Électricienne	120	4 %	1 400	2 %	1 520	2 %
Ferblantier/Ferblantière	148	-45 %	290	-9 %	438	-26 %
Ferrailleur/Ferrailleuse	11	-74 %	147	-6 %	158	-21 %
Frigoriste	36	-47 %	331	5 %	367	-4 %
Grutier/Grutière	9	800 %	168	37 %	177	43 %
Mécanicien/Mécanicienne d'ascenseur	143	131 %	42	27 %	185	95 %
Mécanicien/Mécanicienne de chantier	11	57 %	78	53 %	89	53 %
Mécanicien/Mécanicienne de machines lourdes	0		17	31 %	17	31 %
Mécanicien/Mécanicienne en protection-incendie	116	27 %	135	22 %	251	24 %
Monteur-assembleur/ Monteuse-assembleuse	111	3 %	165	-7 %	276	-3 %
Monteur-mécanicien (vitrier)/ Monteuse-mécanicienne (vitrière)	100	-47 %	169	-30 %	269	-37 %
Opérateur/Opératrice d'équipement lourd	127	-24 %	564	5 %	691	-2 %
Opérateur/Opératrice de pelles mécaniques	96	0 %	430	2 %	526	2 %
Peintre	411	-10 %	184	-29 %	595	-17 %
Plâtrier/Plâtrière	173	0 %	110	-15 %	283	-7 %
Poseur/Poseuse de revêtements souples	26	13 %	25	257 %	51	70 %
Poseur/Poseuse de systèmes intérieurs	75	27 %	59	-51 %	134	-26 %
Tuyauteur/Tuyauteuse	33	22 %	1 320	106 %	1 353	102 %
Titres occupationnels	4 943	-17 %	1 886	3 %	6 829	-12 %
<b>Total</b>	<b>11 436</b>	<b>-13 %</b>	<b>12 693</b>	<b>8 %</b>	<b>24 129</b>	<b>-3 %</b>

Source : CCQ.

## Clientèle en obligation de formation

Les personnes sans diplôme qui accèdent à l'industrie de la construction comme apprenties ou occupations lors d'une pénurie de main-d'œuvre sont tenues de se perfectionner en vertu de l'article 7 du *Règlement sur la délivrance des certificats de compétence*.

Après le record de l'exercice précédent, la participation en perfectionnement obligatoire a diminué à 11 436 participant(e)s pour l'exercice 2023-2024 (graphique 5). La participation des apprentis non diplômés a diminué de 9 %, pour atteindre 6 453 participant(e)s. Pour les occupations, le total de 4 973 participations représente une baisse de 17 %, comparativement à l'exercice précédent.

**GRAPHIQUE 5 – Évolution de la participation en obligation de formation selon le statut de 2001-2002 à 2023-2024**



Source : CCQ.

La participation des personnes en apprentissage non diplômées à des modules d'un programme d'études reconnu a été de 4 359 participant(e)s, alors qu'il y a eu 2 094 participations aux autres activités du *Répertoire des activités de perfectionnement* reconnues dans le cadre de l'obligation de formation. Les occupations ont satisfait à leur obligation de formation, avec 1 925 participations au cours obligatoire *Situation au regard des organismes de l'industrie de la construction* et de 3 048 participations à des activités de perfectionnement reconnues.

Le tableau 10 présente le taux de participation de la clientèle tenue de se perfectionner par rapport à la population initiale visée par l'obligation de formation. Pour ce tableau, les éléments de comparaison sont les personnes différentes, qu'elles aient suivi plusieurs activités ou non. Le taux de participation est calculé à partir du nombre de personnes tenues de se perfectionner en août 2023, soit au début de l'exercice. Ces taux de participation ne sont donc pas parfaitement précis, entre autres parce que les personnes peuvent ne plus être soumises à l'obligation de formation durant l'année ou que leur date limite pour se conformer ne tombait pas au cours du présent exercice. Bref, une analyse détaillée du mouvement de main-d'œuvre pourrait changer quelque peu les résultats. Il faut donc interpréter ces données comme un indicateur de tendance.

Le total de 26 510 personnes tenues de se perfectionner en 2023-2024 représente une baisse de 3 % après le record établi à l'exercice précédent. Par rapport à cette clientèle visée, 32 % ont participé à une activité. Pour les personnes en apprentissage, le taux est de 29 %, et pour celles des titres occupationnels de 40 %. Comme toujours, les personnes en apprentissage du métier de charpentier-menuisier se démarquent par leur nombre, représentant 60 % de toutes les personnes apprenties tenues de se perfectionner qui ont suivi une activité de perfectionnement.

**TABLEAU 10 – Taux de participation des personnes tenues de se perfectionner selon le métier ou le titre occupationnel prioritaire**

MÉTIER OU TITRE OCCUPATIONNEL	PERSONNES TENUES DE SE PERFECTIONNER PRÉSENTES AUX ACTIVITÉS	PERSONNES TENUES DE SE PERFECTIONNER	TAUX DE PARTICIPATION
Briqueur/maçon/Briqueuse/maçon	102	373	27 %
Calorifugeur/Calorifugeuse	67	185	36 %
Carreleur/Carreleuse	102	402	25 %
Charpentier-menuisier/Charpentière-menuisière	3 145	9 398	33 %
Chaudronnier/Chaudronnière	0	6	0 %
Cimentier-applicateur/Cimentière-applicatrice	45	535	8 %
Couvreur/Couvreuse	185	924	20 %
Électricien/Électricienne	112	312	36 %
Ferblantier/Ferblantière	144	757	19 %
Ferrailleur/Ferrailleuse	10	104	10 %
Frigoriste	36	459	8 %
Grutier/Grutière	9	9	100 %
Mécanicien/Mécanicienne d'ascenseur	104	270	39 %
Mécanicien/Mécanicienne de chantier	11	32	34 %
Mécanicien/Mécanicienne de machines lourdes	0	25	0 %
Mécanicien/Mécanicienne en protection-incendie	109	304	36 %
Monteur-assembleur/Monteuse-assembleuse	100	314	32 %
Monteur-mécanicien (vitrier)/ Monteuse-mécanicienne (vitrière)	99	523	19 %
Opérateur/Opératrice d'équipement lourd	114	402	28 %
Opérateur/Opératrice de pelles mécaniques	92	412	22 %
Peintre	390	1 388	28 %
Plâtrier/Plâtrière	171	729	23 %
Poseur/Poseuse de revêtements souples	25	158	16 %
Poseur/Poseuse de systèmes intérieurs	70	244	29 %
Tuyauteur/Tuyauteuse	32	130	25 %
<i>Sous-total – Apprentis</i>	<i>5 274</i>	<i>18 395</i>	<i>29 %</i>
<i>Sous-total – Titres occupationnels</i>	<i>3 217</i>	<i>8 115</i>	<i>40 %</i>
<b>Total</b>	<b>8 491</b>	<b>26 510</b>	<b>32 %</b>

Source : CCQ.

## Participation selon la région de domicile

Dans l'ensemble, 77 % de la participation s'est effectuée dans la région de domicile (tableau 11). Cependant, la part de la participation réalisée dans la région de domicile est moins élevée sur la Côte-Nord (39 %) et en Estrie (37 %). Les participant(e)s de la région de Québec se sont formés à 69 % dans leur région, et ceux de la région du grand Montréal<sup>1</sup> à 97 %.

**TABLEAU 11** – Nombre de participations par région de domicile selon le lieu de formation

RÉGION DE DOMICILE	PARTICIPATIONS DES PERSONNES DOMICILIÉES DANS LA RÉGION			PART FORMÉE DANS LA RÉGION DE DOMICILE	RÉPARTITION
	Participation dans la région	Participation à l'extérieur de la région	Total		
Bas-Saint-Laurent–Gaspésie	650	946	<b>1 596</b>	41 %	7 %
Saguenay–Lac-Saint-Jean	421	367	<b>788</b>	53 %	3 %
Québec	2 790	1 262	<b>4 052</b>	69 %	17 %
Mauricie–Bois-Francs	626	901	<b>1 527</b>	41 %	6 %
Estrie	477	820	<b>1 297</b>	37 %	5 %
Grand Montréal	13 135	350	<b>13 485</b>	97 %	56 %
Outaouais	318	334	<b>652</b>	49 %	3 %
Abitibi-Témiscamingue	114	152	<b>266</b>	43 %	1 %
Côte-Nord <sup>1</sup>	140	222	<b>362</b>	39 %	2 %
<b>Total<sup>2</sup></b>	<b>18 671</b>	<b>5 458</b>	<b>24 129</b>	<b>77 %</b>	<b>100 %</b>

<sup>1</sup> Inclut la participation pour le Nunavik.

<sup>2</sup> Inclut les participations pour lesquelles aucune région de domicile n'est identifiée.

Source : CCQ.

Les régions de formation de Québec et du grand Montréal accueillent la majorité des participations de l'extérieur (tableau 12). Ainsi, 86 % de la participation s'est effectuée dans ces 2 régions, alors que 73 % des participant(e)s y sont domiciliés. La clientèle des régions du Bas-Saint-Laurent–Gaspésie (70 %) et de Québec (61 %) a été formée essentiellement en perfectionnement volontaire, alors que celle du Saguenay–Lac-Saint-Jean (75 %), de l'Estrie (61 %) et de l'Outaouais (71 %) a été formée essentiellement en perfectionnement obligatoire, en 2023-2024.

<sup>2</sup> La région du grand Montréal de la CCQ comprend l'île de Montréal, Laval, Lanaudière, les Laurentides et la Montérégie.



**TABLEAU 12 – Nombre de participations par type de perfectionnement selon la région de formation**

RÉGION DE FORMATION	PERFECTIONNEMENT OBLIGATOIRE		PERFECTIONNEMENT VOLONTAIRE		TOTAL	
	Nombre	Répartition	Nombre	Répartition	Nombre	Répartition
Bas-Saint-Laurent–Gaspésie	221	2 %	516	4 %	737	3,1 %
Saguenay–Lac-Saint-Jean	368	3 %	120	1 %	488	2,0 %
Québec	1 612	14 %	2 540	20 %	4 152	17,2 %
Mauricie–Bois-Francs	417	4 %	430	3 %	847	3,5 %
Estrie	383	3 %	248	2 %	631	2,6 %
Grand Montréal	8 059	70 %	8 616	68 %	16 675	69,1 %
Outaouais	235	2 %	96	1 %	331	1,4 %
Abitibi-Témiscamingue	60	1 %	55	0 %	115	0,5 %
Côte-Nord	81	1 %	66	1 %	147	0,6 %
<b>Total</b>	<b>11 436</b>	<b>100 %</b>	<b>12 693</b>	<b>100 %</b>	<b>24 129</b>	<b>100,0 %</b>

Source : CCQ.

### Résultats de la participation

Au moment de la rédaction, la CCQ avait reçu la presque totalité des résultats de la participation; il en manquait seulement 44 sur 24 129 (tableau 13). Concernant la réussite des activités, le résultat est semblable, en termes relatifs, à ceux des années précédentes. Le taux de réussite y est très élevé (95 %), et il y a eu très peu d'abandons (2 %).

**TABLEAU 13 – Nombre de participations par type de perfectionnement selon le résultat de la participation**

RÉSULTAT	PERFECTIONNEMENT OBLIGATOIRE	PERFECTIONNEMENT VOLONTAIRE	TOTAL	RÉPARTITION
Réussite	10 913	12 102	23 015	95,4 %
Échec	323	316	639	2,6 %
Abandon	197	234	431	1,8 %
Résultat inconnu	3	41	44	0,2 %
<b>Total</b>	<b>11 436</b>	<b>12 693</b>	<b>24 129</b>	<b>100,0 %</b>

Source : CCQ.



## CARACTÉRISTIQUES DES PERSONNES DIFFÉRENTES

Les 24 129 participations aux activités de perfectionnement ont été réalisées par 16 015 personnes différentes (graphique 6). C'est une légère baisse de 5 % par rapport à l'exercice précédent, où un nouveau record avait été atteint.

**GRAPHIQUE 6 – Évolution du nombre de personnes différentes et de la participation totale de 2005-2006 à 2023-2024**



Source : CCQ.

Ce sont donc 5 096 personnes qui ont suivi 2 activités de perfectionnement et plus, en 2023-2024, soit 32 % des personnes (tableau 14). Les personnes qui ont un statut de compagnon ou d'occupation sont plus susceptibles que celles avec un statut d'apprenti de participer à plus d'une activité. Cette année, c'est encore le cas pour 40 % des compagnons et des occupations, alors que 24 % des apprentis ont participé à plusieurs activités.

**TABLEAU 14 – Nombre de personnes différentes par statut selon le nombre d'activités suivies**

STATUT	NOMBRE D'ACTIVITÉS SUIVIES		TOTAL	RÉPARTITION	PART DES PARTICIPATIONS MULTIPLES
	1	2 et plus			
Apprenti	6 234	1 992	8 226	51 %	24 %
Compagnon	2 123	1 389	3 512	22 %	40 %
Occupation	2 524	1 712	4 236	26 %	40 %
Sans certificat	38	3	41	0 %	7 %
<b>Total</b>	<b>10 919</b>	<b>5 096</b>	<b>16 015</b>	<b>100 %</b>	<b>32 %</b>

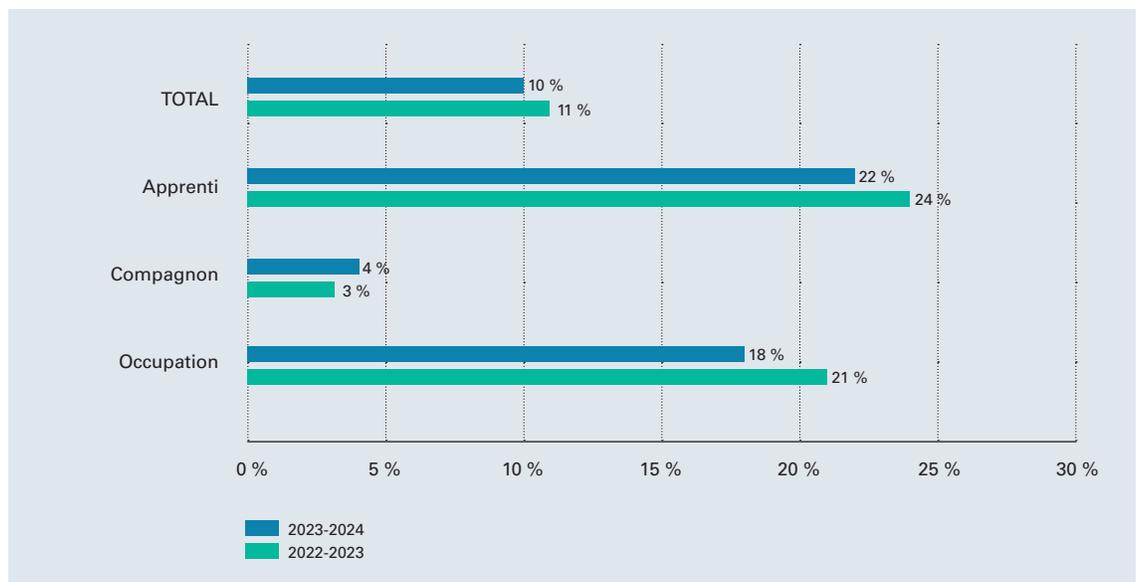
Source : CCQ.

## Taux de participation de la population admissible

Les données par personne différente permettent de les mettre en rapport avec celles de la main-d'œuvre admissible au FFSIC, soit les personnes détentrices de certificat de compétence qui satisfont aux conditions d'admissibilité. Étant donné que le nombre de personnes admissibles au FFSIC était de 164 000 au début de l'exercice 2023-2024, c'est donc 10 % de la main-d'œuvre admissible qui a participé à au moins 1 activité de formation. Ce taux de participation atteint l'objectif de l'indicateur de la planification stratégique de la CCQ, qui est d'avoir 10 % de la main-d'œuvre admissible se perfectionnant grâce au fonds de formation.

Comme l'illustre le graphique 7, le taux de participation de la main-d'œuvre admissible est en baisse pour celle avec un statut d'apprenti et pour les occupations, en 2023-2024, alors qu'il est en légère hausse pour celle avec un statut de compagnon. Le taux est de 22 % pour les apprentis, de 4 % pour les compagnons et de 18 % pour les occupations. Le taux de participation plus élevé des apprentis et des occupations n'est pas étonnant, compte tenu de la participation pour les personnes non diplômées à l'obligation de formation. Le taux de participation des compagnons se rapproche des 5 % - 6 % d'avant 2020.

**GRAPHIQUE 7 – Taux de participation de la main-d'œuvre admissible selon le statut en 2022-2023 et en 2023-2024**



Source : CCQ.

Le taux de participation de la main-d'œuvre admissible est plus élevé pour les métiers de charpentier-menuisier (12 %), de mécanicien d'ascenseur (10 %) et de mécanicien en protection-incendie (13 %) ainsi que pour les titres occupationnels (17 %), alors que les métiers de mécanicien de machines lourdes (4 %), de poseur de revêtements souples (4 %) et de poseur de systèmes intérieurs (4 %) ont les taux les plus bas (tableau 15).

**TABLEAU 15** – Nombre de personnes différentes selon le nombre d'activités suivies par métier ou titre occupationnel, et taux de participation de la main-d'œuvre admissible

MÉTIER OU TITRE OCCUPATIONNEL	NOMBRE D'ACTIVITÉS SUIVIES		TOTAL	PART DE LA PARTICIPATION MULTIPLE	TAUX DE PARTICIPATION DE LA MAIN-D'ŒUVRE ADMISSIBLE
	1	2 et plus			
Briqueur/maçon/Briqueuse/maçonne	272	100	372	27 %	8 %
Calorifugeur/Calorifugeuse	80	7	87	8 %	8 %
Carreleur/Carreulse	115	16	131	12 %	6 %
Charpentier-menuisier/Charpentière-menuisière	3 818	1 656	5 474	30 %	12 %
Chaudronnier/Chaudronnière	34	1	35	3 %	6 %
Cimentier-applicateur/Cimentière-applicatrice	118	41	159	26 %	5 %
Couvreur/Couvreuse	262	78	340	23 %	8 %
Électricien/Électricienne	630	380	1 010	38 %	5 %
Ferblantier/Ferblantière	246	89	335	27 %	7 %
Ferrailleur/Ferrailleuse	64	35	99	35 %	6 %
Frigoriste	132	84	216	39 %	5 %
Grutier/Grutière	98	34	132	26 %	7 %
Mécanicien/Mécanicienne d'ascenseur	83	47	130	36 %	10 %
Mécanicien/Mécanicienne de chantier	39	14	53	26 %	5 %
Mécanicien/Mécanicienne de machines lourdes	9	4	13	31 %	4 %
Mécanicien/Mécanicienne en protection-incendie	144	51	195	26 %	13 %
Monteur-assembleur/Monteuse-assembleuse	168	47	215	22 %	7 %
Monteur-mécanicien (vitrier)/ Monteuse-mécanicienne (vitrière)	147	52	199	26 %	8 %
Opérateur/Opératrice d'équipement lourd	332	136	468	29 %	9 %
Opérateur/Opératrice de pelles mécaniques	295	86	381	23 %	5 %
Peintre	458	64	522	12 %	9 %
Plâtrier/Plâtrière	230	25	255	10 %	7 %
Poseur/Poseuse de revêtements souples	31	8	39	21 %	4 %
Poseur/Poseuse de systèmes intérieurs	93	19	112	17 %	4 %
Tuyauteur/Tuyauteuse	391	284	675	42 %	7 %
Titres occupationnels	2 630	1 738	4 368	40 %	17 %
<b>Total</b>	<b>10 919</b>	<b>5 096</b>	<b>16 015</b>	<b>32 %</b>	<b>10 %</b>

Source : CCQ.

### Caractéristiques démographiques

L'analyse de la clientèle participante selon différentes caractéristiques, telles que le sexe, la langue, l'âge et le secteur, permet de constater que les caractéristiques démographiques changent peu, d'une année à l'autre. La répartition des personnes en fonction du sexe, de l'âge ou de la langue est relativement constante.

## Sexe et langue de correspondance

Parmi les 16 015 personnes différentes, 1 309 sont des femmes (tableau 16). Le taux de participation de la main-d'œuvre admissible est ainsi de 23 % pour les femmes, alors qu'il est de 9 % pour les hommes. Tout comme par les années passées, les femmes se perfectionnent proportionnellement plus que les hommes, et ce, quel que soit leur statut.

**TABLEAU 16** – Nombre de personnes différentes selon le sexe et la langue de correspondance

LANGUE DE CORRESPONDANCE	SEXE		TOTAL
	Femme	Homme	
Anglais	22	424	446
Français <sup>1</sup>	1 287	14 282	15 569
<b>Total</b>	<b>1 309</b>	<b>14 706</b>	<b>16 015</b>
Taux de participation de la main-d'œuvre admissible	23 %	9 %	10 %

<sup>1</sup> À des fins de simplification, la langue française inclut la catégorie « Indéterminée ».  
Source: CCQ.

Quant à la répartition linguistique, la langue de correspondance est l'anglais pour 3 % des personnes différentes. Outre l'activité *Organizations in the Construction Industry*, qui est obligatoire pour les occupations, les activités réalisées en anglais sont principalement des activités multimatiers sur la conduite de chariot, de nacelle et de plateforme élévatrice ou sur des notions théoriques comme les plans et devis.

## Groupe d'âge

L'âge moyen des personnes différentes est de 36,2 ans, alors que l'âge moyen de la main-d'œuvre admissible est de 39,9 ans (tableau 17). La moitié des personnes (50 %) ont moins de 35 ans. Plus l'âge augmente, plus le taux de participation de la main-d'œuvre admissible diminue. Ce résultat n'est pas étonnant, puisqu'une bonne partie de la participation est constituée de la clientèle d'apprenti(e)s et d'occupations en obligation de formation, qui est de manière générale moins âgée que le reste de la clientèle. Pour tous les groupes d'âge, les femmes se perfectionnent proportionnellement plus que les hommes.





**TABLEAU 17** – Nombre de personnes différentes selon le sexe et le groupe d'âge, et taux de participation de la main-d'œuvre admissible

GROUPE D'ÂGE	SEXE		TOTAL	VARIATION ANNUELLE	RÉPARTITION	TAUX DE PARTICIPATION DE LA MAIN-D'ŒUVRE ADMISSIBLE
	Femme	Homme				
Moins de 25 ans	131	2 281	2 412	-5 %	15 %	15 %
25-34 ans	526	5 085	5 611	-12 %	35 %	11 %
35-44 ans	395	3 994	4 389	-5 %	27 %	10 %
45-54 ans	189	2 208	2 397	4 %	15 %	9 %
55-64 ans	61	1 003	1 064	9 %	7 %	5 %
65 ans et plus	7	135	142	38 %	1 %	3 %
<b>Total</b>	<b>1 309</b>	<b>14 706</b>	<b>16 015</b>	<b>-5 %</b>	<b>100 %</b>	<b>10 %</b>
Âge moyen	36,1	36,2	36,2			39,9

Source : CCQ.

### Secteur de travail

La moitié des personnes (50 %) travaillent prioritairement dans le secteur institutionnel et commercial. Le taux de participation de la main-d'œuvre admissible est un peu plus élevé pour les secteurs génie civil et voirie (11 %) ainsi que résidentiel (11 %), alors qu'il est un peu plus faible pour le secteur industriel (7 %) (tableau 18).

**TABLEAU 18** – Nombre de personnes différentes selon le secteur prioritaire de travail, et taux de participation de la main-d'œuvre admissible

SECTEUR PRIORITAIRE	NOMBRE DE PERSONNES	RÉPARTITION	TAUX DE PARTICIPATION DE LA MAIN-D'ŒUVRE ADMISSIBLE
Génie civil et voirie	3 162	20 %	11 %
Industriel	560	3 %	7 %
Institutionnel et commercial	8 001	50 %	9 %
Résidentiel	3 575	22 %	11 %
Indéterminé	717	4 %	14 %
<b>Total</b>	<b>16 015</b>	<b>100 %</b>	<b>10 %</b>

Source : CCQ.

# 5 Participation aux activités du Service de formation aux entreprises

Le Service de formation aux entreprises (SFAE) est un service spécialisé offert aux entreprises afin de répondre à leurs demandes de formation. Les activités organisées pour l'entreprise par le SFAE peuvent déjà exister ou être des devis élaborés spécifiquement pour elle.

Au cours de l'exercice 2023-2024, il y a eu 3 486 participations aux activités de formation organisées par le SFAE, une diminution de 13 % comparativement à l'exercice précédent (tableau 19). Une plus grande diversité d'activités a été réalisée, soit 105 activités comparativement à 94 activités l'an dernier. On compte 42 activités multimétiers qui ont joint 2 712 participant(e)s, soit 78 % de la participation à la formation aux entreprises. Les activités les plus fréquentées portaient principalement sur la conduite de chariot, de nacelle et de plateforme élévatrice. Les activités destinées à un métier ou à un titre occupationnel en particulier inscrivent une hausse de 14 %, ayant joint 774 participant(e)s.

**TABLEAU 19** – Nombre d'activités réalisées et de participations selon la catégorie d'activité du Service de formation aux entreprises en 2022-2023 et en 2023-2024

CATÉGORIE D'ACTIVITÉ	2022-2023		2023-2024		VARIATION DE LA PARTICIPATION
	Nombre d'activités réalisées	Nombre de participations	Nombre d'activités réalisées	Nombre de participations	
Activité destinée à un métier ou un titre occupationnel	57	678	63	774	14 %
Activité multimétier	37	3 318	42	2 712	-18 %
<b>Total</b>	<b>94</b>	<b>3 996</b>	<b>105</b>	<b>3 486</b>	<b>-13 %</b>

Source : CCQ.

Les activités du Service de la formation aux entreprises se tiennent principalement dans les régions de Québec et du grand Montréal, avec 84 % de la participation qui a été réalisée dans ces 2 régions.

Les fortes baisses de participation pour les métiers de charpentier-menuisier (-33 %), de monteur-mécanicien (vitrier) (-56 %), de poseur de systèmes intérieurs (-77 %) et de tuyauteur (-49 %) ne sont pas compensées par les hausses de participation des métiers de cimentier-applicateur (+36 %), d'électricien (+18 %), de frigoriste (+51 %) et de grutier (+44 %) (tableau 20).

Plus de la moitié des participant(e)s aux activités organisées pour les entreprises sont des compagnons.



**TABLEAU 20** – Nombre de participations aux activités du Service de formation aux entreprises selon le métier ou le titre occupationnel

MÉTIER OU TITRE OCCUPATIONNEL	NOMBRE DE PARTICIPATIONS	VARIATION ANNUELLE
Briqueur-maçon/Briqueuse-maçonne	108	30 %
Calorifugeur/Calorifugeuse	4	
Charpentier-menuisier/Charpentière-menuisière	909	-33 %
Cimentier-applicateur/Cimentière-applicatrice	105	36 %
Couvreur/Couvreuse	52	-37 %
Électricien/Électricienne	567	18 %
Ferblantier/Ferblantière	120	-21 %
Ferrailleur/Ferrailleuse	32	357 %
Frigoriste	162	51 %
Grutier/Grutière	101	44 %
Mécanicien/Mécanicienne de machines lourdes	13	30 %
Mécanicien/Mécanicienne en protection-incendie	60	40 %
Monteur-assembleur/Monteuse-assembleuse	39	34 %
Monteur-mécanicien (vitrier)/Monteuse-mécanicienne (vitrière)	60	-56 %
Opérateur/Opératrice d'équipement lourd	165	-1 %
Opérateur/Opératrice de pelles mécaniques	137	3 %
Peintre	3	-92 %
Plâtrier/Plâtrière	21	-65 %
Poseur/Poseuse de revêtements souples	5	
Poseur/Poseuse de systèmes intérieurs	16	-77 %
Tuyauteur/Tuyauteuse	89	-49 %
Titres occupationnels	718	-1 %
<b>Total</b>	<b>3 486</b>	<b>-13 %</b>

Source : CCQ.

# 6

## Participation aux activités des associations patronales

L'offre de perfectionnement inclut les activités des associations patronales qui ont été acceptées par le CFPIC en vertu des *Règles générales d'utilisation du Fonds de formation des salariés de l'industrie de la construction*.

Cette offre comprend les activités de perfectionnement qui étaient reconnues par droit acquis et celles qui étaient traitées dans les activités de formation à remboursement différé avant 2019.

Pour l'exercice 2023-2024, l'offre des associations patronales comportait un total de 132 activités de perfectionnement (tableau 21). En comparaison, l'exercice précédent était composé de 115 activités. L'offre inclut 48 activités qui sont une version en ligne d'une même activité offerte en présentiel. Aucune activité pour une relève en gestion en chantier n'a été offerte, cette année. Le taux de réalisation s'est élevé à 90 % des activités offertes, comparativement à 84 % à l'exercice précédent.

**TABLEAU 21** – Nombre d'activités de l'offre des associations patronales selon l'état de réalisation en 2022-2023 et en 2023-2024

ÉTAT DE RÉALISATION	2022-2023		2023-2024	
	Nombre d'activités	Répartition	Nombre d'activités	Répartition
Activités réalisées	97	84 %	119	90 %
<i>Sans aucune annulation de groupes</i>	57	50 %	68	52 %
<i>Avec annulation d'au moins un groupe</i>	40	35 %	51	39 %
Activités non réalisées	18	16 %	13	10 %
<b>Activités offertes</b>	<b>115</b>	<b>100 %</b>	<b>132</b>	<b>100 %</b>

Source : CCQ.

Ainsi, au cours de l'exercice 2023-2024, 119 activités de l'offre des associations patronales ont été réalisées. Il y a eu un total de 5 164 participations à ces activités (tableau 22), dont 3 182 qui ont participé à une formation en ligne, soit 62 % de la participation. Les nouvelles activités ajoutées depuis 2019 ont joint 1 462 participant(e)s (28 %), alors que les activités auparavant reconnues par droit acquis (41 %) ou par remboursement différé (30 %) représentent la majorité de la participation à l'offre patronale.

Les activités les plus fréquentées sont celles de l'Association des professionnels de la construction et de l'habitation du Québec (APCHQ), qui représentent 71 % de la participation, suivies de celles de la Corporation des maîtres mécaniciens en tuyauterie du Québec (CMMTQ), avec 22 % de la participation. Pour cette dernière, la participation est 4 fois plus élevée, étant passée de 277 l'an dernier à 1 138 en 2023-2024.

**TABLEAU 22 – Nombre d'activités réalisées de l'offre des associations patronales et nombre de participations par fournisseur admissible en 2022-2023 et en 2023-2024**

FOURNISSEUR ADMISSIBLE	2022-2023		2023-2024	
	Nombre d'activités réalisées	Nombre de participations	Nombre d'activités réalisées	Nombre de participations
Association de la construction du Québec (ACQ)	1	75	1	175
Association des entrepreneurs en maçonnerie du Québec (AEMQ)	2	25	2	23
Association des maîtres couvreurs du Québec (AMCQ)	0	0	0	0
Association des professionnels de la construction et de l'habitation du Québec (APCHQ)	34	3 136	57	3 682
Corporation des entrepreneurs généraux du Québec (CEGQ)	0	0	0	0
Corporation des entreprises de traitement de l'air et du froid (CETAF)	3	30	3	11
Corporation des maîtres électriciens du Québec (CMEQ)	31	198	17	135
Corporation des maîtres mécaniciens en tuyauterie du Québec (CMMTQ)	26	277	39	1 138
<b>Activités offertes</b>	<b>97</b>	<b>3 741</b>	<b>119</b>	<b>5 164</b>

Source : CCQ.

Parmi les activités réalisées de l'offre des associations patronales, 91 étaient destinées à des métiers, alors que 28 étaient des activités multimétiers, c'est-à-dire qu'elles s'adressent à une clientèle diversifiée en matière de métier ou de titre occupationnel (tableau 23). La participation à ces activités a été de 1 457 participant(e)s. Les 35 activités destinées au métier de charpentier-menuisier ont joint 2 661 participant(e)s. La participation aux activités destinées aux tuyauteurs est passée de 32 à 737 participant(e)s, à la suite de l'ajout d'activités.

**TABLEAU 23 – Nombre d'activités et de participations aux activités de l'offre des associations patronales par métier ou titre occupationnel en 2022-2023 et en 2023-2024**

MÉTIER OU TITRE OCCUPATIONNEL	2022-2023		2023-2024	
	Nombre d'activités	Nombre de participations	Nombre d'activités	Nombre de participations
Briqueur-maçon	2	25	2	23
Charpentier-menuisier	25	2 232	35	2 661
Électricien	29	168	17	135
Ferblantier	3	35	11	50
Frigoriste	3	26	3	29
Tuyauteur	7	32	22	737
Titres occupationnels	0	0	1	72
Multimétier	15	734	19	1 034
Multimétier et titres occupationnels	13	489	9	423
<b>Total</b>	<b>97</b>	<b>3 741</b>	<b>119</b>	<b>5 164</b>

Source : CCQ.

# Satisfaction de la clientèle et impact du perfectionnement

---

L'appréciation de la clientèle est vérifiée à la fin de l'activité de perfectionnement, alors que chaque personne est invitée à remplir un questionnaire d'évaluation. Celui-ci couvre le contenu et les modalités du cours, la ressource enseignante et la satisfaction générale.

Il comporte également une question sur la présence d'une évaluation au terme de la formation ainsi qu'une autoévaluation des compétences de la personne avant et après la formation. Finalement, des questions ouvertes permettent d'inscrire les améliorations qui pourraient être apportées au cours ainsi que des suggestions de nouveaux cours pour le métier ou l'occupation de la personne.

Les évaluations de 16 547 participant(e)s ont été saisies, sur un total de 24 129 participant(e)s en 2023-2024, pour un taux de réponse de 69 %.

## Satisfaction de la clientèle

Les résultats de l'évaluation montrent un niveau de satisfaction élevé de la participation aux activités de perfectionnement (tableau 24), tous les énoncés récoltant des niveaux d'accord de plus de 9 sur 10. Les éléments concernant le personnel enseignant reçoivent les plus forts niveaux de satisfaction, avec un niveau d'accord de 9,7 sur 10. Pour 71 % des réponses, l'aspect le plus important de la participation à une activité est d'avoir du personnel enseignant compétent et expérimenté. Il semble que leurs attentes à cet égard soient comblées.

À l'inverse, l'énoncé concernant la durée du cours affiche le plus faible niveau de satisfaction, obtenant une évaluation de 9,0 sur 10. Selon l'activité, la durée était considérée trop courte ou trop longue.

Malgré cela, il demeure que le niveau de satisfaction générale est élevé, soit à 9,4 sur 10. Il n'y a pas de différence majeure entre les métiers, mais les métiers de mécanicien d'ascenseur (7,9), de poseur de revêtements souples (8,6) et de ferblantier (8,9) affichent des niveaux sous la moyenne.

Il y a 88 % des réponses qui mentionnent la présence d'un examen à la fin de l'activité de perfectionnement, et celui-ci était un examen à la fois théorique et pratique (44 %), ou seulement théorique (32 %) ou pratique (22 %). Le type d'examen n'était pas spécifié pour 3 % des réponses.

**TABLEAU 24 – Niveau d'accord moyen par élément évalué**

ÉLÉMENT D'ÉVALUATION	NIVEAU D'ACCORD
<b>Le contenu du cours</b>	
... correspondait à mes attentes.	9,3
... répondait à mes besoins de perfectionnement.	9,2
... comprenait suffisamment d'exercices pratiques.	9,4
... était bien structuré.	9,4
<b>Les modalités du cours</b>	
La durée du cours était adéquate.	9,0
<b>La documentation remise durant le cours</b>	
... était utile.	9,3
... était suffisante.	9,3
<b>Les matériaux, l'outillage, l'équipement et les locaux</b>	
Les matériaux dont j'avais besoin pour les exercices pratiques étaient disponibles.	9,4
Les outils et l'équipement dont j'avais besoin pour les exercices pratiques étaient disponibles.	9,4
Les outils étaient en bon état.	9,4
Les locaux et les espaces pratiques répondaient bien aux besoins de ce cours.	9,5
<b>Le personnel enseignant...</b>	
... maîtrisait bien le contenu du cours.	9,7
... communiquait bien.	9,7
... favorisait la participation du groupe.	9,7
... répondait bien aux questions et aux demandes des participant(e)s.	9,7
<b>Satisfaction générale</b>	
Le nombre de participant(e)s était adéquat pour la bonne conduite du cours.	9,6
Ce cours m'incite à suivre d'autres activités de perfectionnement offertes par la CCQ.	9,2
De façon générale, je suis satisfait(e) d'avoir participé à ce cours.	9,4
Je mettrai en pratique sur les chantiers de construction ce que j'ai appris durant ce cours.	9,4

Source : CCQ.

L'analyse des données ne montre pas de différences significatives selon le type d'activité ou de fournisseur. Mentionnons que la Direction de la formation professionnelle analyse les résultats de l'évaluation de chacun des groupes réalisés afin d'intervenir le plus rapidement possible auprès des fournisseurs pour que les lacunes soient corrigées le cas échéant, ou d'apporter des modifications au devis de formation si nécessaire. Ainsi, l'insatisfaction peut se limiter à 1 groupe plutôt qu'à l'ensemble de tous les groupes d'une activité.

## Indicateur d'amélioration des compétences

L'objectif principal du perfectionnement est d'améliorer les compétences de la main-d'œuvre au sein de l'industrie de la construction. Outre la réussite du cours, le questionnaire permet à chaque personne de faire une autoévaluation de ses compétences avant et après la formation. Avant l'activité, le niveau de compétence moyen se situe à 57 %, alors qu'après l'activité, le niveau de compétence moyen atteint 88 % (tableau 25). Les répondant(e)s sont alors plus de 94 % à dépasser le seuil de 60 %, qui est considéré comme le minimum nécessaire pour travailler sans l'aide d'une autre personne. De plus, l'énoncé portant sur la mise en pratique sur les chantiers de ce qui a été appris durant le cours récolte un niveau d'accord de 9,4 sur 10. Les activités de perfectionnement permettent donc d'améliorer rapidement les compétences de la très grande majorité des participant(e)s.

**TABLEAU 25** – Évaluation du niveau de compétence avant et après l'activité de perfectionnement

NIVEAU DE COMPÉTENCE	AVANT L'ACTIVITÉ	APRÈS L'ACTIVITÉ
Moins de 10 %	1 853	31
11 % à 20 %	823	35
21 % à 30 %	850	39
31 % à 40 %	896	61
41 % à 50 %	1 753	228
51 % à 60 %	2 563	494
61 % à 70 %	1 879	955
71 % à 80 %	2 224	3 106
81 % à 90 %	1 129	4 162
91 % et plus	1 095	5 930
<b>Total</b>	<b>15 065</b>	<b>15 041</b>
Niveau de compétence moyen	<b>57 %</b>	<b>88 %</b>

Source : CCQ.



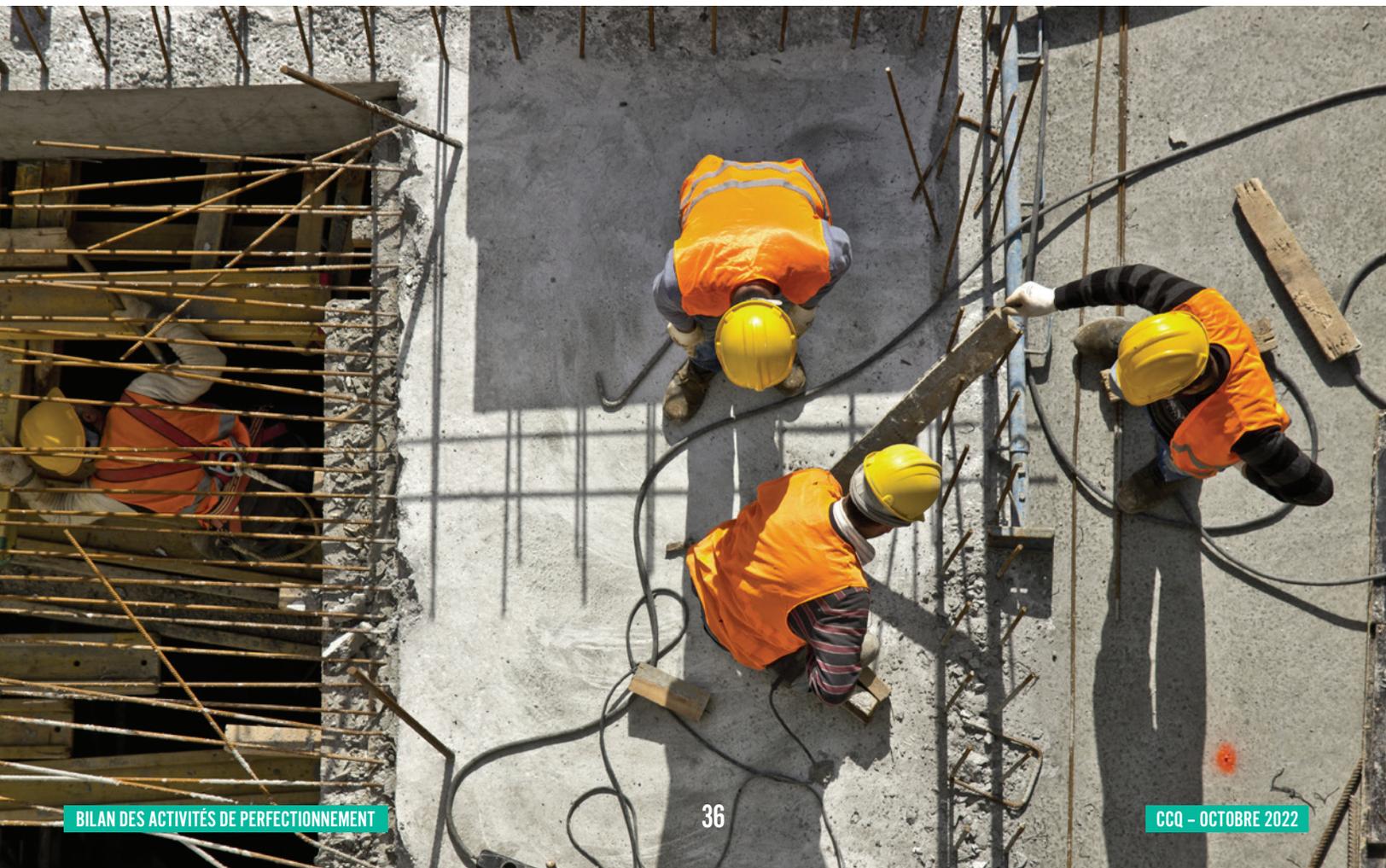
# 8

## Conclusion

---

Cela complète l'analyse de la participation pour l'exercice 2023-2024, une année somme toute intéressante malgré la baisse de 3 %.

La participation à la formation obligatoire connaît une baisse par rapport à l'année record de l'an passé, mais conserve malgré tout le 2<sup>e</sup> meilleur niveau historique. Même si elle n'est pas encore revenue à son niveau d'avant 2020, la participation au perfectionnement volontaire continue de bien se porter. Il faut dire que la forte activité dans la construction occupe encore passablement la main-d'œuvre à la grandeur du Québec.



**FIERS &  
COMPÉTENTS**  
PERFECTIONNEMENT EN CONSTRUCTION



COMMISSION  
DE LA CONSTRUCTION  
DU QUÉBEC